



# LES DESOLANTS REVERS DE LA PROCEDURE GACACA

Cela fait maintenant bientôt 15 ans que le terrible génocide rwandais a eu lieu. Malgré cela, ce génocide continue d'exercer un rôle important dans la situation des droits humains au Rwanda. Ainsi, 48.000 personnes environ sont détenues pour être soupçonnées d'avoir participé aux violences extrêmes et aux massacres. Ces suspects vivent souvent dans des prisons surpeuplées, dans des conditions infâmes qui mettent la vie en danger

Il semble toutefois que l'on s'emploie sérieusement à améliorer la situation. Ainsi, 8000 prisonniers ont été libérés en février 2007, parmi lesquels se trouvaient des malades, des vieillards et des mineurs. On s'emploie également à juger rapidement les gens qui sont encore détenus. Afin d'accélérer autant que possible les jugements, le gouvernement rwandais a instauré les tribunaux gacaca. Mais la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure ces tribunaux populaires contribuent positivement à la reconstruction du pays. Ces tribunaux manquent de fiabilité et ils sont loin d'être à l'abri des critiques. Amnesty International soutient l'initiative rwandaise qui vise à juger les auteurs du génocide. Cependant, Amnesty International pose comme condition que ces tribunaux répondent aux normes internationales en matière de procès équitable, pour que les procès aient lieu dans un climat de respect des droits humains.



## Gacaca

Le 18 juin 2002, le gouvernement rwandais a lancé un nouveau système de justice, les « gacaca ». Ce système a commencé en 2006 à fonctionner officiellement. Les tribunaux-gacaca sont basés sur un système traditionnel de comparution devant la communauté villageoise, qui servait à résoudre les litiges locaux.

Les tribunaux-gacaca siègent à l'endroit où les délits se sont produits. Les villageois contribuent à établir les listes des victimes et des suspects pour leur région. Le gouvernement pense que ces comparutions devant la communauté permettront de formuler des charges, d'obtenir que la vérité fasse surface et que les jugements seront ainsi diligents.

La raison pour laquelle le gouvernement a instauré ces tribunaux-gacaca est que les prisons rwandaises sont, depuis 1994, submergées de suspects. Après plus de dix ans d'attente, beaucoup de suspects n'ont toujours pas été entendus, il n'existe pas de charges officielles contre eux et ces détenus n'ont pas obtenu la moindre forme de procès. Il y a un espoir que la justice rendue par les gacaca contribuerait à résoudre le problème des nombreux retards en matière de jugements et à alléger la pression dans les prisons surpeuplées.

Les suspects d'actes de génocide ne comparaitront pas tous devant les tribunaux-gacaca. Les suspects sont répartis en trois catégories différentes. La première catégorie se compose de personnes soupçonnées d'avoir incité au génocide, au viol, au meurtre etc. La deuxième et la troisième catégorie se composent de personnes soupçonnées respectivement de forfaits contre les personnes et

de délits contre les biens. Les tribunaux-gacaca traitent des affaires concernant des suspects appartenant à la deuxième et troisième catégorie. Les personnes qui ressortent de la première catégorie sont jugées par les tribunaux rwandais ordinaires.

L'objectif qui était que les tribunaux-gacaca aient terminé leur travail en 2007 n'a pas été réalisé. Fin 2007, environ 1 million de personnes ont comparu devant les tribunaux, parmi lesquelles 800 000 ont été jugées. Depuis ce temps, beaucoup de tribunaux ont expédié leurs procès ; quelques-uns suivent encore leur cours.

## Peur et manque de confiance

En introduisant les gacaca, l'intention était que ces tribunaux seraient légitimés grâce à une large participation dans tout le pays. La pratique a montré que, en fait, beaucoup de Rwandais n'ont pas confiance dans les gacaca et qu'ils ont peur de témoigner, craignant des représailles de la part des auteurs des crimes. Dans certains cas, les gacaca sont même boycottés et la participation se fait sous la contrainte.



Cette méfiance ne semble pas complètement sans fondement. Il y a un nombre considérable de cas connus où victimes et témoins ont eu des ennuis ou même ont été assassinés après avoir coopéré à un procès de gacaca. Ainsi, en 2003, un certain nombre de survivants du génocide ont été assassinés par un groupe de suspects qui voulaient empêcher qu'ils témoignent. De plus, pendant la période expérimentale de 2002 à 2006, des témoins ont été intimidés et maltraités pour qu'ils ne disent pas la vérité.

En novembre 2006, deux incidents ont eu lieu où des gens impliqués dans le génocide ont été tués. Dans un des cas, le cousin d'un juge de gacaca a été tué et en représailles de ce meurtre, huit personnes ont été retrouvées mortes. Lors de l'autre incident, le meurtre d'un juge de gacaca a vraisemblablement été suivi d'exécutions extrajudiciaires et trois suspects ont été arrêtés par la police. Il existe également des cas reportés de

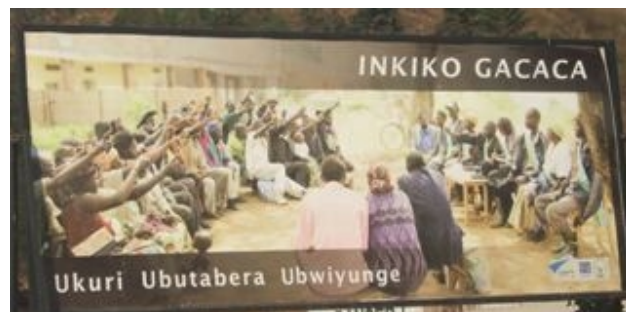
suicide parmi des victimes du génocide ayant pris part aux procès des gacaca. Ceci est dû au fait que les tribunaux gacaca n'assurent pas de protection efficace des témoins aux procès.

Un autre point de critique concernant les tribunaux gacaca est que les abus commis par l'actuel gouvernement n'y sont pas dénoncés. Les arrestations et détentions arbitraires sont fréquentes au Rwanda. Il s'agit principalement de journalistes, d'employés d'organisations de défense des droits humains ou d'ONG et de membres de l'opposition qui expriment des critiques sur le gouvernement en place.

En outre, l'objectif de régler tous les procès en 2007 ne contribue pas à leur bon déroulement. Il en résulte souvent que des tribunaux ne consacrent que quelques heures à l'audition d'une affaire. De plus, les criminels qui reconnaissent leur implication dans le génocide bénéficient d'une réduction de peine. Leur peine en est diminuée de moitié et ils sont condamnés à faire des travaux d'intérêt général, ce qui les dispense d'aller en prison. Il s'ensuit qu'un grand nombre de gens passent aux aveux uniquement afin d'obtenir une réduction de peine. Cependant, beaucoup de ces aveux ne sont pas acceptés, causant que le nombre des prisonniers augmente au lieu de diminuer. C'est exactement le contraire de ce que l'on avait espéré atteindre en instaurant les gacaca.

## Droits humains

Amnesty International émet de sérieuses réserves au sujet des gacaca. Selon Amnesty, les tribunaux ne répondent pas aux standards internationaux en matière de procès équitable et ils manquent d'indépendance, d'impartialité et de transparence. Les abus au cours du procès du défenseur des droits humains François-Xavier Byuma (voir l'encadré) mettent ceci en évidence.



## François-Xavier Byuma

Le 27 mai 2007, à l'issue d'un procès particulièrement inéquitable François-Xavier Byuma a été condamné à une peine de 19 ans de prison. Byuma a été accusé d'avoir suivi un entraînement au maniement des armes à feu, d'un assaut contre une femme Tutsi et de « participation à une attaque » pendant le génocide de 1994.

Le juge qui présidait à cette affaire était à cette époque l'objet d'une recherche de la part de l'ONG de Byuma, suite à un rapport dans lequel ce juge avait été accusé d'avoir violé une jeune fille âgée de 17 ans. Byuma a déposé une récusation officielle pour le fait que ce juge particulier aurait à traiter son affaire.

Que le juge ait été juge et partie à la fois a fait que Byuma n'a pas eu un procès équitable devant un tribunal indépendant et impartial.

présument de la culpabilité au lieu de l'innocence. Ensuite parce que durant les procès, les interrogatoires sont superficiels les éléments contradictoires ne font pas l'objet d'enquête approfondie. En outre, beaucoup d'argumentations sont basées sur des présomptions. De plus, l'Etat est démesurément représenté dans les procès, ce qui va au détriment des inculpés puisque ceux-ci n'ont souvent pas de défenseur.

Amnesty International apprécie les efforts du gouvernement rwandais visant à entendre les suspects et à ne pas laisser les criminels impunis, mais cela à certaines conditions. Par conséquent, Amnesty appelle instamment à ce que les tribunaux gacaca respectent les normes internationales en matière de jugement équitable. Le succès des gacaca dépend effectivement d'un climat dans lequel les droits humains sont respectés. Etant donné les problèmes actuels au Rwanda d'arrestation arbitraires, de détentions illégales et de procès iniques, la confiance des Rwandais en leur système judiciaire est sous-minée, d'où il ressort que les chances de succès diminuent considérablement.

Compte tenu de la situation des droits humains et du déroulement des affaires lors du procès de Byuma, beaucoup de Rwandais hésitent à faire des témoignages honnêtes et complets. Selon Amnesty, beaucoup d'inculpés craignent à juste titre de subir un procès inique. Les causes sont multiples. D'abord, parce que les gacaca

## Articles en ligne sur les Gacaca

Sélection de cinq articles scientifiques disponibles en ligne

[Erin Daly - Between Punitive and Reconstructive Justice: The Gacaca Courts in Rwanda \(2002\)](#)

[Danielle Tuly – Human rights Compliance and the Gacaca Jurisdictions in Rwanda \(2003\)](#)

[Jacques Fiers – Gacaca Courts: Between Fantasy and Reality \(2005\)](#)

[Jessica Raper – The Gacaca Experiment: Rwanda's Restorative Dispute Resolution to the 1994 Genocide \(2005\)](#)

[Arthur Molenaar – Grassroots Justice after Genocide: The Key to Reconciliation in Rwanda \(2005\)](#)

## Sites Internet

Quelques sites Internet intéressants sur les Gacaca

[http://www.inkiko-gacaca.gov.rw/index\\_.html](http://www.inkiko-gacaca.gov.rw/index_.html) - Officiële Site officiel du gouvernement rwandais sur les Gacaca.

Très indiqué pour télécharger des documents relatifs à la législation et des données chiffrées actualisées

<http://www.penalreform.org/transitional-justice-4.html> - Site de la Réforme Pénale Internationale (RPI). Le site suit de près les Gacaca. Ses rapports de recherche sont librement accessibles sur ce site

<http://www.asf.be/index.php?module=home&lang=fr> - Site de la section belge d'Avocats Sans Frontières. ASF suit les Gacaca de très près. Elle vient de publier un rapport analytique

<http://www.africa.ufl.edu/asq/prev.htm> - African Studies Quartely : un magazine en ligne qui publie parfois des articles sur les Gacaca

<http://www.hrw.org/doc?t=africa&c=rwanda> – Site Internet de Human Rights Watch : beaucoup d'informations sur les Gacaca

<http://www.hirondellenews.com/> - Site Internet Nouvelles de Hironnelle : nombreux bulletins sur les Gacaca.

## Gacaca : Vivre Ensemble au Rwanda

En 2002 est sorti le documentaire de la réalisatrice Anne Aghion : « Gacaca : Vivre Ensemble au Rwanda ». Le film a été pour la plus grande partie tourné en avril 2001 dans le district Ntongwe, au sud de Kigali, la capitale. La réalisatrice y suit un procureur de la République qu'elle avait rencontré un an auparavant, tandis qu'il expliquait à un groupe de Rwandais comment le Gacaca fonctionnerait. Il présente également des suspects qui, à l'écart du groupe, racontent leur histoire devant la caméra.

Lisez plus au sujet de ce film sur: [www.imdb.com/title/tt0331497/](http://www.imdb.com/title/tt0331497/) et <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9C05E6DF1F3AF937A15757C0A9659C8B63> (article avec des commentaires de la directrice d'Human Rights Watch, Alison Des Forges)

## Bibliographie

Ouvrages traitant des Gacaca (recommandés par Wendy de Bondt)

**MOLENAAR Arthur**, Gacaca: Grassroots Justice after Genocide. The key to reconciliation in Rwanda?, Leiden, African Studies Centre, Research Report, 77/2005, 2005;  
<https://www.openaccess.leidenuniv.nl/dspace/bitstream/1887/4645/1/ASC-1236144-071.pdf>

**UVIN Peter**, "The Introduction of a Modernized Gacaca for Judging Suspects of Participation in the Genocide and the Massacres of 1994 in Rwanda",  
<http://fletcher.tufts.edu/humansecurity/pdf/Boutmans.pdf>;

**TIEMESSEN Alana Erin**, "After Arusha: Gacaca Justice in Post Genocide Rwanda", African Studies Quarterly, Herfst 2003; <http://web.africa.ufl.edu/asq/v8/v8i1a4.htm>

**SARKIN Jeremy**, "The Tension between justice and reconciliation in Rwanda, Politics, Human Rights, Due Process and the role of the Gacaca Courts in Dealing with Genocide", Journal of African law, 2001;

**UVIN Peter**, "The Gacaca Tribunals in Rwanda", in HUYSE Luc, BLOOMFIELD David, BARNES Teresa, Reconciliation after Violent Conflict. A Handbook, Stockholm, IDEA, 2003;  
[http://www.idea.int/publications/reconciliation/upload/reconciliation\\_chap07cs-rwanda.pdf](http://www.idea.int/publications/reconciliation/upload/reconciliation_chap07cs-rwanda.pdf)

**DIGNEFFE Françoise en FIERENS Jacques**, Justice et Gacaca, l'expérience rwandaise et le génocide, Namur, Presses Universitaires de Namur, 2003;

**NTAMPAKA Charles**, "Le Gacaca Rwandais, une justice répressive participative" in Actualité du Droit International Humanitaires. Les Dossiers de la Revue de droit pénal et de criminologie, La Charte, 2001;

**WALDORF Lars**, "Rwanda's failing experiment in restorative justice", in Handbook of Restorative Justice, a global perspective, Londen en New York, Routledge, 2006;

**CHAKRAVARTY Anurdha**, "Gacaca Courts in Rwanda: Explaining Divisions within the Human Rights Community", Yale Journal of International Affairs, 2006;

**LONGMAN Timothy**, "Justice at the grassroots? Gacaca Trials in Rwanda", in ROTHARRIZA Naomie en MARIECURRENA Janvier, Transitional Justice in the Twenty First Century. Beyond Truth versus Justice, Cambridge, University Press, 2006;

**OOMEN Barbara**, "Rwanda's Gacaca: Objectives, Merits and Their Relation to Supranational Criminal Law", [http://www.ceri-sciencespo.com/themes/reimaginingpeace/va/resources/rwanda\\_gacaca\\_oomen.pdf](http://www.ceri-sciencespo.com/themes/reimaginingpeace/va/resources/rwanda_gacaca_oomen.pdf);

**ADVOCATS SANS FRONTIÈRES**, "Monitoring des Juridictions Gacaca, Phase de Jugement, Rapport analytique mars-septembre 2005",  
[http://www.asf.be/publications/publications\\_rwanda\\_monitoring\\_gacaca\\_marssept2005\\_FR.pdf](http://www.asf.be/publications/publications_rwanda_monitoring_gacaca_marssept2005_FR.pdf);

**COURT SUPRÊME, DÉPARTEMENT DES JURIDICTIONS GACACA**, Manuel explicatif sur la loi organique portant création des juridictions Gacaca, Kigali, République Rwandaise, 2002;

**PENAL REFORM INTERNATIONAL**, “PRI Integrated Report on Gacaca Research and Monitoring: Pilot Phase January 2002 - December 2004”, januari 2005,  
<http://www.penalreform.org/resources/rep-ga7-2005-pilot-phase-en.pdf>;

**PENAL REFORM INTERNATIONAL**, “PRI Monitoring and Research Report on Gacaca: Information gathering during the national phase”, januari 2006,  
<http://www.penalreform.org/resources/rep-ga8-2006-info-gathering-en.pdf>;

**PENAL REFORM INTERNATIONAL**, “PRI Research on Gacaca Report I: Gacaca jurisdictions and its preparations”, januari 2002, <http://www.penalreform.org/resources/rep-ga1-2002-preparations-en.pdf>;

**PENAL REFORM INTERNATIONAL**, “PRI Research on Gacaca Report IV: The guilty plea procedure, cornerstone of the Rwandan justice system”, januari 2003,  
<http://www.penalreform.org/resources/rep-ga4-2003-guilty-plea-en.pdf>;

**PENAL REFORM INTERNATIONAL**, “PRI Research on Gacaca Report VI: From camp to hill, the reintegration of released prisoners”, januari 2004,  
<http://www.penalreform.org/resources/rep-ga6-2004-released-prisoners-en.pdf>;

**REYNTJENS Filip**, “Le gacaca ou la justice du gazon au Rwanda”, Politique Africaine, n° 40, 1990;